

Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°63 du Samedi 21 Décembre 2024 (Vayéchev)

Lois quotidiennes : Profiter de travaux exécutés pendant Chabbath

1- Il est interdit de profiter d'un travail interdit d'après la Torah pendant Chabbath comme allumer la lumière ou faire cuire un aliment par un Juif et ceci même pour le bénéfice d'autres personnes.

2- Il est permis de profiter pendant Chabbath d'un travail interdit par les Sages à condition que cela a été effectué par inadvertance. Si ce travail a été fait intentionnellement, il ne faudra pas en profiter pendant Chabbath mais seulement immédiatement après Chabbath.

3- Lorsqu'on a allumé une lumière pendant Chabbath, il est interdit de profiter de cette lumière. Toutefois, il est permis de rester dans la pièce s'il existe une autre source de lumière qui avait été allumée avant Chabbath comme les bougies qu'on allume avant l'entrée du Chabbath. Cependant, lorsque les bougies s'éteignent, il ne sera plus possible de profiter de la lumière allumée pendant Chabbath.

4- Lorsqu'une personne soulève le couvercle d'une marmite pendant Chabbath et que le plat est cuit seulement au tiers, il ne faut pas reposer le couvercle sur la marmite. Cependant, si par mégarde, on l'a reposé alors a posteriori on n'interdira pas de profiter de ce plat bien qu'un acte interdit pendant Chabbath a été effectué.

5- Lorsque la lumière a été allumée par inadvertance, par exemple si quelqu'un en prenant appui sur le mur a touché l'interrupteur ou si l'air conditionné a été déclenché en touchant par mégarde la télécommande, il est alors permis de tirer profit de ce travail pendant Chabbath même si c'est un interdit de la Torah.

Récit du Jour : Prière de ne pas déranger

La fille du Gaon Rabbi Yaakov Emden était très vertueuse. Un jour, elle faisait ses courses en l'honneur de Chabbath lorsqu'il elle aperçut un énorme poisson très onéreux. Elle l'acheta immédiatement en l'honneur de Chabbath, puis elle pria : « Maître du monde ! Tu m'as accordé le mérite d'acquérir un tel poisson, accorde-moi aussi le mérite d'avoir un invité qui se délectera de ce poisson ! »

Peu après, une charrette s'arrêta à coté de sa maison et un homme fort honorable en descendit. Il s'avéra qu'il s'agissait du Rav de Berditchov ! Après Chabbath, le Rav remercia Rabbi Yaakov et prit congé de ses hôtes, en prenant soit de laisser un message à la maîtresse de maison : « S'il vous plaît, dites à votre fille de ne plus formuler cette demande. Je me trouvais très loin d'ici, mais par sa prière, des anges m'ont fait venir jusqu'à chez vous ! »

